

COVID 19

*Entre le secrétaire d'Etat de ministère de l'action
et de comptes publics et les organisations
syndicales représentatives de la Fonction Publique*

1

Introduction M. O. Dussopt :

- le décret sur la prise en charge des repas est publié et sera applicable à partir du 16 mars
 - un second décret qui sera publié permettant de prolonger la durée d'occupation des postes pour des emplois de direction, de manière à ne pas bloquer les procédures de recrutement.
 - Projet de décret qui vise à préciser et arrêter un nouveau calendrier des concours en application de l'ordonnance commune au Ministère de l'Action et des Comptes publics et Ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche. Exercice complexe du fait de coordonner les calendriers de concours à la fois du Ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche (MESR), du Ministère de l'Education nationale et de celui de la Fonction Publique, en tenant compte des durées de formation.
 - Avancer également sur les recrutements, les changements de grade, les promotions et les titularisations. Pas de décret, mais un système d'instruction.
 - Bon espoir de voir publier dans les prochains jours, un décret sur le télétravail, qui est actuellement au Conseil d'Etat. Le décret de 2016 continue à s'appliquer, mais celui-ci permettra un meilleur encadrement des pratiques actuelles en situation de crise.
 - Pas de calendrier, mais le Conseil d'Etat travaille sur un texte transmis, après dialogue social, sur les dispositions liées au handicap et sur l'égalité professionnelle.
 - Réponses faites par courriers aux organisations syndicales.
 - Projet agenda social transmis également et nous travaillons sur d'autres points qui concernent le handicap. Nous avons pris contact avec le FIPH de la Fonction publique pour garantir la continuité des aides pour les agents en situation de handicap. Toutes les aides qui ont été actées dans le cadre d'une convention continuent d'être versées. Les demandes d'aides peuvent être saisies sur la plate-forme de service, y compris en période de confinement. Nous avons vu avec le FIPHFP pour que ce jour, soit transmis un message à l'ensemble de son réseau pour l'organisation de futurs comités locaux en visio-conférence, pour éviter la rupture de fonctionnement du FIPHFP.
- Dernier point d'information concerne le soutien psychologique et sa mise en place dans les périmètres ministériels. Nous avons actuellement, 6 périmètres : Ministère Affaires Etrangères, Ministères de l'Economie et des Finances (MEF & MACT), Ministères Santé, Solidarité, Travail et Sport, Ministère des Armées, Ministère de la Culture, Ministère de l'Agriculture. Le reste, l'ensemble des ministères de l'Education Nationale, le MESR, La

Justice, le MTES ainsi que le Ministère de l'intérieur et celui des Outre-mer sont des sujets sur lesquels ils travaillent.

Par ailleurs, un message aux DRH va leur être transmis aujourd'hui, pour mettre en place des dispositifs de soutien psychologique contre la violence intrafamiliale et conjugale.

Dernier point sur les deux gros sujets que sont les congés et les primes : Nous devons prendre le temps nécessaire pour le faire. Dans la presse ce matin, il était fait référence à un projet de loi de finance rectificative qui devrait être présenté très rapidement. Un travail parallèle que nous menons, pour aller vers des majorations d'heures supplémentaires, vers des primes avec la volonté qu'elles soient exonérées d'impôts et/ou de cotisations. Pour mettre en place tout cela, il nous faut une Loi de finance rectificative, pour pouvoir prévoir les dispositions en matière de défiscalisation. Ceci pour les trois versants, puisque nous y travaillons dans cet objectif.

Intervention CGT *Mireille Stivala*

Monsieur le secrétaire d'Etat,

Nous avons bien réceptionné hier vos courriers de réponses à nos différentes correspondances de ces dernières semaines, cela nous évite donc de faire un rappel sur certains sujets ce jour, même si certaines de vos réponses ne nous conviennent pas puisqu'elles ne vont pas dans le sens de nos revendications. En tout cas vous répondez, et en soit cela c'est déjà une bonne chose, car d'autres ministères, notamment celui des Solidarités et de la Santé ne font aucune réponse aux différents courriers que nous leurs adressons, il serait bien qu'il s'inspire de votre attachement à le faire.

Cependant nous voudrions bien connaître les autres dispositions prises par vos services pour avoir des réponses régulières à nos interpellations sur des problématiques quotidiennes qui se posent. Pour ne pas à avoir à vous solliciter en permanence. Ce point a déjà été soulevé lors de toutes les réunions précédentes et des engagements avaient été pris de votre part en la matière.

La CGT dénonce toujours et encore le manque intolérable de moyens de protections pour les salarié.e.s et agent.e.s de la FP et notamment dans la FPH, et nous vous avons encore alerté par une lettre ouverte ce lundi sur les carences récurrentes dans ce domaine ainsi que les incohérences de communication gouvernementale sur le sujet. Et un courrier commun des organisations syndicales sur ce sujet vous a été envoyé encore ce matin.

Le revirement, le double langage ainsi que la communication changeante sur le matériel de protection, notamment sur le port de masques, de la part du gouvernement posent problème et soulèvent des questions. Comment tenir un discours d'élargissement à toute la population du port de masque alors que les personnels en contact direct avec les malades et le public dans la période, n'ont pas toujours le matériel et les stocks nécessaires au quotidien avec aucune visibilité pour les semaines à venir pour assurer leurs missions ?

Nous réaffirmons que les personnels de la FP doivent accéder rapidement à la reconnaissance du Covid19 en maladie professionnelle, maladie imputable au service et/ou accident du travail. Nous attendons avec une certaine impatience les textes allant dans ce sens, le ministère doit poser un cadre précis le plus rapidement possible pour que les personnels puissent se saisir de ce dispositif, avec la nécessité de dispositions d'imputabilités rétroactives.

Autre demande de notre organisation : quelle politique de soutien psychologique pour les personnels confrontés quotidiennement à la mort et à la maladie ? Sur ce point, vous avez dans votre déclaration liminaire accédé à notre demande par la mise en place de cellules psychologiques qui seront mises en place au sein des différents ministères que vous avez cités dans vos propos.

Nous exigeons l'engagement dès aujourd'hui d'ouverture de négociations salariales avant l'été sur la base du principe du dégel de la valeur du point d'indice, car nous n'avons aucune information sur ce sujet et aucun contact comme annoncé la semaine dernière sur l'engagement de nous consulter sur les points afférents au discours du Président de la République, l'obtention d'une prime, la majoration des heures supplémentaires et la reconnaissance salariale.

Nous vous formulons de nouveau la demande de libre circulation des délégué.e.s syndicaux et des représentant.e.s des personnels pour accomplir leur mission auprès des personnels, nous vous interpellons sur la nécessité et le besoin d'un cadre ministériel permettant de continuer à celles et ceux-ci à jouer leur rôle essentiel dans la période.

Nous formulons la nécessité de faire une information de la part de vos services pour rappeler le cadre en vigueur pour le télétravail car nous attirons votre attention sur les cas récurrents d'abus notamment sur le respect des horaires de travail.

Sur la prise de congés, RTT, CET nous vous rappelons notre opposition aux atteintes qui leur sont portées : les personnels ne doivent pas se voir imposer leur pose par les employeurs et l'Etat.

Quelles modalités de gestion pour les demandes de congés bonifiés ? Nous souhaitons la possibilité de leur report pour les agent.e.s qui ne peuvent pas partir.

Dans le cadre de l'agenda social reçue hier de vos services, la CGT trouve votre proposition totalement inacceptable et indécente en l'état. En préalable avant d'établir et d'envisager celui-ci après la catastrophe sanitaire, nous demandons de prévoir un temps pour tirer les enseignements de la crise avant de déterminer ce que pourrait être un nouvel agenda social qui doit rompre avec les réformes passées et en cours, pour redéfinir les services publics dont nous avons besoin.

Nous vous interrogeons à nouveau sur quelle politique du gouvernement concernant les primes exceptionnelles dans la période, en considérant bien, qu'elles ne répondent pas à la nécessité absolue de prendre l'engagement d'ouvrir des négociations salariales comme l'exige notre organisation comme un préalable dans la période ?

Points d'interventions des autres organisations syndicales :

CFDT :

Réaction sur les informations de ce jour :

- Demande d'être consulté sur les projets de textes (recrutements, organisations et concours)

Demandes :

- Alerte sur les assistants familiaux, qui sont H24 avec des enfants fragilisés.
- Statistiques, par versants, sur la répartition des effectifs en présentiel, en télétravail, en ASA, en arrêt,... Pour le versant Etat, des données générales, et des données hors enseignants
- Mise en œuvre des annonces du Président : Primes exceptionnelles.
- La demande des employeurs territoriaux qui souhaitent verser des primes, mais tout en respectant la libre administration des collectivités. Nous aimerions qu'une délibération soit obligatoire, donc assumée. Même si il n'y a aucun versement.
- Pour les Vacataires, CDD, emplois étudiants, la question de la libre administration pose des limites. Surtout dans le versant état ou il y a une suspension des réformes en cours. Il y a donc des difficultés sur le versement des payes ...
- Reconnaissance en maladie professionnelle : tous les travailleurs dont la présence est requise doivent en bénéficier.
- Congés : l'arbitrage est attendu et redouté. Remontée de situations particulières très tendues. Nous attendons des négociations qui déboucheront sur un accord. La CFDT ne serait pas opposée à des dispositifs assez solidaires sur ces points-là.
- Difficultés sur les approvisionnements de protections individuelles, de ce fait, il faudrait mieux définir les tâches essentielles.
- Il faudrait qu'en cette période, les choses soient revues et améliorées pour les agents qui pourraient reprendre à temps plein ou accéder à un mi-temps thérapeutique, dès lors qu'il y a une demande de l'agent ou du médecin.
- Télétravail et prise en charge des frais de repas, la réponse est notée.
- Déplacements, y compris pour des agents en télétravail qui doivent retourner périodiquement sur leur lieu de travail, il nous semblerait normal que ces frais soient pris en charge (Hospitalier).
- Primes, surtout dans la FPT, nous souhaitons que les ASA de la période ne soient pas comptabilisées comme absences.
- Agenda Social : Outre les incertitudes sur les dates, on note que plusieurs de nos observations ont été prises en compte sur l'organisation des consultations autour des comités sociaux et de l'architecture des CAP, sur l'organisation d'un CCFP extraordinaire en juin ; sur la tenue d'un rendez-vous salarial, sur un groupe de travail de PSC. En revanche, on a noté que la quasi-totalité des réunions est programmée sur les après-midi. Or, à l'heure actuelle, on a un peu de mal à se projeter sur le déconfinement, et nous avons quelques inquiétudes sur les usagers des transports. Donc, si on pouvait simplement rééquilibrer cette programmation. En lien avec les grandes lignes du Plan Santé au Travail, est-ce qu'elles ont été présentées ?, est-ce qu'on pourra les connaître ? est-ce qu'on aura un retour sur les contributions qui ont été envoyées...
- Sur l'accueil des enfants des personnels prioritaires, comment tient-on compte des impacts sur l'organisation familiale.
- Nous aimerions une réponse très claire pour savoir si les enfants des policiers, des pompiers, ou tout autre personnel requis dans la période puissent eux aussi être gardés en tout point du territoire.
- Bien reçu lundi matin les lignes directrices sur les congés. On a toujours des craintes, mais on a bien noté qu'elle serait complétée. Sur les possibilités qui sont laissées à la main des supérieurs hiérarchiques directs, et cela nous inquiète sur l'hétérogénéité qui entraîneraient des difficultés ici ou là...
- Deux alertes sur l'enseignement à l'étranger et sur les DDI ou l'on souhaite que l'ensemble des consignes ou dispositifs mis en œuvre puissent être partagés par l'ensemble des agents.

- Retour positif sur la prise en charge des signalements de violences intrafamiliales.

FO :

- Attente des données statistiques.
- Report de la réunion spécialisée CCFP
- Demande un CR des conférences téléphonées.
- Souci des personnels hospitaliers qui n'ont aucune conférence téléphonique avec leur ministre.
- Matériel de protection qui manque dans tous les ministères. Validité changée pour la date de péremption des masques.
- Les agents actifs doivent bénéficier d'un dépistage systématique.
- Jour de carence,
- Agenda social : incompréhensible. Comme si rien ne s'était passé et que l'on va reprendre avec les mêmes thématiques, sans se poser les questions essentielles (que s'est-il passé ? quel est le bilan de cette crise ? allons-nous continuer à mettre tout sur la loi du marché ?). Est-ce que nous allons repartir sur une fonction publique dont le seul dogme sera la réduction de la dépense et un. PLF 2021, qui tiendrait compte une fois de plus que de la réduction de la dépense avec 3% de PIB. On se sera largement trompé. Nous réitérons notre demande de réunir, soit le Conseil National des Services Publics, soit une nouvelle instance pour débattre du fond. Quelles missions de service public, comment on les organise et comment on met en adéquation les moyens humains et matériels. Ceci est le préalable nécessaire à tout agenda social. Si c'est pour nous dire, que l'on recommence la loi de transformation de la fonction publique et on applique les ordonnances qui ne sont reportées que de 4 mois. Comme on reprendra la réforme territoriale de l'Etat en janvier 2021, nous serons passés à côté de tout.

UNSA :

Demande d'être consultés pour :

- Cadre juridique pour l'attribution des primes exceptionnelles en dehors des régimes indemnitaires actuels.
- Les primes exceptionnelles sont-elles une majoration des HS ? Si tel est le cas, c'est une faute de langage, car pour l'UNSA, il s'agit de deux choses différentes.
- Demande de déplafonnement des heures supplémentaires et des CET.
- Reconnaissance du Covid 19 comme MP, pour tous les agents publics.
- Tous les agents doivent bénéficier d'un matériel de protection.
- Elaboration de fiche conseil métier pour la sortie de crise.
- Les CHSCT doivent être réunis maintenant et partout, mais aussi pour la sortie de crise.
- Lien indispensable entre les actifs et télétravail. Clarification des missions essentielles, surtout dans les collectivités territoriales.
- Contrainte du télétravail, Harcèlement.
- Position d'activité et télétravail.
- Difficulté pour l'accueil des enfants, surtout pour ceux du ministère de l'intérieur. Remboursement des frais de garde.
- Retour des agents placés en quarantaine/ Protocole ?
- Soutien psychologique, pour violences conjugales et deuils.

GROSSE COUPURE DE LIAISON DANS LA REUNION TELEPHONEE

FSU :

- Télétravail plus important, avec discussion plus approfondie pour l'attribution des primes.
- Demande de personnels d'Appui des assistants familiaux.
- Imputabilité d'accident de service lors de contraction du covid 19 par les agents en situation de travail.
- Prolongation des contrats des contractuels. Période de décompte de 4 mois interrompue (au MESR)
- Congés : pression importante pour le dépôt de congés forcés. ASA ??

6

SOLIDAIRES :

- Priorité : manque de protection dans l'ensemble des services, mauvaise désinfection des locaux, matériel périmé...
- Télétravail, garde d'enfants. Il y a un souci car une demande de justificatif très contraignante est faite par certains chefs de services. Dérapage sur les RTT pour les agents en télétravail car pas les mêmes contraintes que les actifs.
- Reprise du travail en présentiel sur les missions non essentielles (voir ONF)
- Sanction pour des lanceurs d'alertes.
- ASA et RTT : les agents placés en ASA ne doivent pas perdre de RTT. ASA à accorder d'office pour garde d'enfants.
- Pas de congés imposés
- Contractuels et vacataires : retour de cas problématiques dans la territoriale et MEN et MESR.
- Agenda social : impossible de reprendre cet agenda et surtout comme avant. Nous ne pouvons pas reprendre l'agenda social comme avant notamment sur des sujets en lien avec la loi de transformation de la fonction publique. Lorsque cette période va s'achever, il faudra se remettre autour d'une table et discuter des services publics, de la fonction publique dans une optique totalement différente. Dans cette période, les services publics sont mis en avant et à rude épreuve, mais l'on paye un certain nombre de décisions antérieures sur le secteur de la santé, entre autres. Il n'est pas envisageable de reprendre comme si de rien n'était.
- Déplacements des représentants syndicaux : quelles garanties ?

FAFP:

- Réponse de la problématique des congés. Pas d'imposition de dépôt de congés.
- Reconnaissance comme maladie professionnelle.
- Santé : cellules psychologiques pour les trois versants.
- Réquisition faite par l'Etat du matériel de protection.
- Problème des primes non résolues, et demande de vraies négociations salariales.
- Attention au discours tenu par certaines ARS !

CGC:

- Pression et stress lié au confinement, à la position administrative, aux RTT, aux Congés, aux ASA. Demande de dispositions claires sur ces sujets, car il y a des interprétations très divergentes en fonction des services.
- Matériel en nombre très insuffisant dans tous les versants.
- Pourquoi certaines missions sont-elles encore conduites ? Certains ministères annoncent déjà une reprise au 15 avril.
- Reconnaissance en maladie professionnelle pour tous les agents Ouverture d'un groupe.
- Reconnaissance des agents sur le plan médiatique et financier.
- Déplafonnement du compte épargne temps, avec la possibilité de monétisation.
- Frais repas : caractère très restrictif, donc demande d'extension à tous les agents

7

CFTC :

- Statistiques sur les agents, dont le nombre de décès. En particulier en pénitencier et hospitaliers.
- Demande de tests pour les agents en contact avec la population.
- Manque de matériel, pas uniquement les masques.
- Gestion des congés qui génèrent beaucoup de conflits.
- Primes Exceptionnelles, ambiguïté avec les Heures Supplémentaires ;
- Reconnaissance comme maladie pro du Covid 19.

Conclusion M. Olivier DUSSOPT:

- Les questions sur les cas individuels et attentes de réponses rapides à envoyer par mail à la direction de la DGAFP.
- Inquiétudes sur les reprises d'activités collectives au 15/04. Connaissance uniquement de l'ONF. Faire remonter s'il y a d'autres services.
- Agenda Social : dates indiquées sous réserve de déconfinement. Pour les CHSCT, ils peuvent se réunir sans problème.
- Calendrier des réformes sera rendu public pour la dernière partie du quinquennat.

Points techniques

- Congés bonifiés : les départs empêchés pour des raisons sanitaires seront regardés. Les nouvelles modalités des congés bonifiés avec le décret qui a été préparé voient leurs applications retardées du fait de la période que nous vivons. Mais cela ne change pas le dispositif que nous voulons mettre en place.
- Les ministères qui n'ont pas encore mis en place le signalement pour les violences intrafamiliales ont reçu une relance pour la mise en place d'une cellule de soutien psychologique.
- Période de 4 mois entre deux contrats : pas encore en tête, on va regarder.
- Agents qui participent à des activités bénévoles ou réserve civile. Ces activités sont soit dans le cadre d'une mise à disposition, soit accompagné d'une convention.
- Données statistiques : le travail est en cours, il y a pour certains secteurs une difficulté des remontées des données. Les décès ne remontent que par les hôpitaux. Il n'y a pas de registre des décès dans les ministères.

- Assistants familiaux : sujet traité actuellement.
- Déplacements de délégués : point qui sera regardé. Les personnels ayant un mandat Hygiène et Sécurité devraient pouvoir se déplacer. A voir.
- Equipement : priorité absolue. Enormément de livraisons faites. C'est encore un problème de volume.
- Date de péremption : toutes les décisions sont prises auprès validation par la cellule interministérielle de crise.
- Consultation sur les documents : les documents vous parviendront.
- Toutefois, nous ne pas encore calé sur les primes et les congés. Nous travaillons sur ces sujets.
- Télétravail : le nouveau décret va sortir. Les agents en télétravail bénéficient de la totalité des droits à congés et de rémunération. Certains n'ont plus d'activité en raison du manque de travail dans le service, il nous est demandé de les « basculer » en ASA !
- Quarantaine : Le médecin donne son accord pour les malades. Pour les autres, ils peuvent reprendre, s'ils ne sont pas malades.
- Délais de titularisation : pas de décret à prendre.
- Congés/Primes : demandes entendues Les arbitrages sont en cours.
 - o Primes : les engagements seront tenus, avec une différenciation de primes et d'heures supplémentaires, avec une défiscalisation.